

CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2024

Président : Devalte Claude

Secrétaire : Wainwright Alexandra

Le Président ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel

Conseillers/ères convoqués	35
présents	28
excusés	7

Le Quorum étant atteint le Conseil communal peut valablement siéger.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 18.06.2024
3. Assermentation
4. Préavis municipal n° 08/2024 Modification art. 21 des statuts de l'APEC
5. Préavis municipal n° 09/2024 Adoption du volet stratégique SRGZA
6. Préavis municipal n° 10/2024 Crédit d'investissement programme informatique
7. Postulat n° 01/2023 Étude d'un chauffage à distance pour la commune
8. Communication des délégués
9. Communication de la Municipalité
10. Communication du Bureau
11. Divers et propositions individuelles

2. Approbation du PV de la séance du 18.06.2024

Personne n'en demande la lecture.

Il n'y a pas de questions.

Le Président passe au vote.

Le PV est accepté à la majorité – 1 abstention.

3. Assermentation :

Suite à la démission de M. Loïc Parmelin qui a quitté la commune, Mme Ida D'Amario est nommée membre du Conseil communal.

Le Président procède à l'assermentation de Mme Ida D'Amario pour l'exercice de sa fonction de conseillère communale.

Après lecture de la promesse légale, il félicite Mme D'Amario pour sa nomination.

4. Préavis municipal n° 08/2024 - Modification art. 21 des statuts de l'APEC

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des finances, Mme Véronique Gunther, pour la lecture du rapport de la commission.

La commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis n° 08/2024 tel que présenté.

Le Président remercie Mme Gunther pour la lecture du rapport et passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc, M. Cédric Chabloz, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

La commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis n° 08/2024 tel que présenté.

Le Président remercie M. Chabloz pour la lecture du rapport et lit les conclusions du préavis de la Municipalité n° 08/2024.

Le Président passe la parole à Mme la Municipale Laurence Pinel. La station d'épuration arrivant à ses limites et ne répondant plus aux besoins de nos communes, il est nécessaire de construire une nouvelle STEP. Un plafond d'endettement doit être redéfini. Il a été fixé en fonction des investissements prévus pour la construction de la nouvelle STEP et des projets d'amélioration sur le réseau intercommunal.

Mme Pinel passe la parole au Président du CODIR de l'APEC, M. Cédric Marzer, qui est venu présenter le projet de la nouvelle STEP.

Ce projet, qui a été sélectionné lors d'un concours d'architecture, inclut une intégration paysagère avec un biotope et une passerelle. Le public pourra se promener sur la passerelle, au-dessus du biotope.

L'objectif de cette nouvelle station d'épuration est de pouvoir respecter les normes environnementales et la qualité de l'eau dans le Léman, dans l'optique d'une optimisation énergétique et une vision pour le futur. Elle intégrera un système de traitement des micropolluants, à charbon actif.

L'investissement permettra par la suite de réduire les coûts de fonctionnement.

Pour ce qui est de l'optimisation énergétique, un système de turbinage de l'eau permettra de la redescendre dans le lac. Le gaz naturel pourra être réutilisé pour faire de l'électricité et sera combiné avec l'énergie solaire (gaz naturel pendant la nuit + panneaux solaires pendant la journée).

Il y aura aussi un système de récupération de la chaleur qui se dégage des bassins pour faire du chauffage à distance, à destination de Gland.

Plan de situation :

La nouvelle STEP sera située sur la commune de Gland, entre le cordon boisé (à côté du stand de tir) et l'autoroute. Le site a été choisi après une étude du plan d'affectation qui a permis de sélectionner cet endroit. Le plan d'affectation est entré en force et cet endroit est maintenant réservé pour aménager la nouvelle STEP.

Concernant les odeurs, la partie la plus importante est le pré-traitement. Celui-ci est fait dans un local fermé avec un traitement des odeurs. Les bassins généreront donc peu d'odeurs.

Station de la Dullive :

Le site de la Dullive pourra continuer à être utilisé pour la station de pompage et de turbinage. Le bassin sera conservé en cas de grosse panne de courant et pourra servir de réservoir d'eaux usées qui continueraient à arriver.

Calendrier :

Le début des travaux dépendra du vote des communes. Si tout se passe bien et que les statuts sont adoptés avant la fin de l'année, le crédit de construction pourra être présenté au Conseil intercommunal au printemps prochain. S'il est validé, les travaux pourraient démarrer au mois de septembre 2025.

Concernant l'équivalent habitants M. Nicolas Gunther comprend qu'il s'agirait du nombre d'emplois dans une commune + le nombre d'habitants + 1/3 des chambres d'hôtels. Dans le rapport de la commission des finances il est mentionné 1'200 habitants pour Bursins. Il demande comment les chiffres sont calculés, considérant qu'à Bursins il y a effectivement environ 800 habitants.

Mme Pinel explique que l'équivalent habitants est calculé une fois par législature. Sont pris en considération : les places de travail occupées par les personnes qui ne résident pas dans la commune + le nombre d'habitants de la commune.

M. Marzer complète en informant que ce calcul est en corrélation avec la charge produite qui doit être traitée. Le cahier de répartition est calculé afin de pouvoir déterminer à quel point chaque village sollicite la STEP.

Il n'y a pas d'autres questions.

Le Président remercie M. Marzer pour son intervention et passe au vote.

Le Préavis N° 08/2024 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal n° 09/2024 - Adoption du volet stratégique SRGZA

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission construction et urbanisme, M. Cédric Chabloz, pour la lecture du rapport de la commission.

La commission recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président remercie M. Chabloz pour la lecture du rapport et lit les conclusions du préavis de la Municipalité N° 09/2024.

Il n'y a pas de questions concernant ce préavis.

Le Président passe au vote.

Le Préavis N° 09/2024 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 10/2024 Crédit d'investissement programme informatique

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des finances, Mme Véronique Gunther, pour la lecture du rapport de la commission. La commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis n° 10/2024 tel que présenté.

Le Président remercie Mme Gunther pour la lecture du rapport et lit les conclusions du préavis de la Municipalité n° 10/2024.

M. Patrick Suire demande s'il y a une garantie de suivi par rapport à la sécurité.

M. le Syndic Philippe Parmelin confirme que la priorité aujourd'hui est d'avoir la meilleure sécurité possible. Axians est une société basée en Suisse allemande et son service est en déclin sur la Suisse romande. C'est pour cette raison qu'il a été décidé d'approcher la société Data Consulting pour le nouveau programme de la commune. Il y aura aussi un meilleur suivi et une meilleure garantie par rapport à la sécurité.

Mme Floriane Beetschen demande s'il y a d'autres communes qui utilisent le programme Urbanus.

M. le Syndic confirme qu'il y a un grand nombre de communes du district qui feront partie d'Urbanus.

Il n'y a pas d'autres questions concernant ce préavis.

Le Président passe au vote.

Le Préavis n° 010/2024 est accepté à l'unanimité.

7. Postulat n° 01/2023 - Etude d'un chauffage à distance pour la commune

Le Président rappelle que mission avait été donnée à la Municipalité de faire une étude sur un chauffage à distance pour la commune.

Il remercie la Municipalité pour son rapport.

Il passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc, Mme Anne Guisolan, pour la lecture du rapport.

À l'heure actuelle une solution centralisée ne serait pas économiquement viable pour la commune.

Le Président remercie Mme Guisolan pour la lecture du rapport.

M. Christian Parmelin trouve le rapport de la Municipalité flou. On y parle de tarif élevé mais on ne donne pas de chiffres. La plupart des bâtiments disposent d'autres options techniques. Lui-même n'a pas été consulté en tant que propriétaire pour savoir s'il serait intéressé à participer à un éventuel chauffage à distance. Il rappelle qu'il y a une nouvelle loi sur l'énergie qui impose aux propriétaires l'abandon du chauffage fossile d'ici 15 ans. Il pense qu'à la Grand Rue, 10 à 15 bâtiments pourraient être intéressés par ce chauffage à distance. Il souhaiterait avoir quelques informations complémentaires.

M. le Syndic donne Eikenøtt à Gland comme exemple de chauffage à distance qui fonctionne bien car il s'agit d'un quartier qui s'est créé avec une obligation de faire du

chauffage à distance. D'autres village également, comme Burtigny, ont installé un chauffage à distance, mais pour le village de Bursins ce serait techniquement compliqué (avec sa configuration en crabe) et aussi coûteux. S'il y avait eu des locatifs pris en compte dans le projet ça aurait pu être envisageable mais pour des maisons individuelles ce concept est trop cher pour un investissement sur du moyen terme.

Mme la Municipale Laure Hauswirth informe qu'une demande de préanalyse du potentiel à Bursins a été faite à la société LaZur Energie, qui développe ce genre de projets. Très vite cette société a conseillé de ne pas aller plus loin car Bursins ne remplit pas les critères pour faire une étude.

Il n'y a pas d'autres questions.

Le Président passe au vote.

Le rapport de la Municipalité sur le Postulat n° 01/2023 est accepté à la majorité – 4 avis contraires – 1 abstention.

8. Communication des délégués

ENJEU : Mme Anne Guisolan informe qu'un préavis a été accepté lors de la séance du Conseil intercommunal du 25 septembre 2024. Il s'agit d'une demande de crédit de CHF 7'300 pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction de structures préscolaires sur les communes de Bursins et Bussigny.

Région Nyon : M. Christian Parmelin donne lecture de son rapport (en pj) concernant la séance du Conseil intercommunal du 10 octobre 2024 et la séance extraordinaire du 30 octobre 2024.

ORPC : Mme Dorothée Prod'hom donne lecture de son rapport (en pj) concernant les séances du Conseil intercommunal du 27 mars 2024 et du 18 septembre 2024.

9. Communication de la Municipalité

M. le Syndic Philippe Parmelin informe que la route de Rolle est terminée. L'abaissement de la vitesse à 30km/h en raison du bruit sur une certaine zone du village a été acceptée par la commission ad hoc de la DGMR. Le marquage sera fait avant les fêtes de fin d'année.

Mme la Municipale Laurence Pinel informe que les travaux sur les collecteurs ont réservé quelques surprises mais tout a été solutionné. Les imprévus se sont poursuivis jusqu'à la fin des travaux. 2 jours avant la pose de la première couche d'enrobée, une coulisse en pierre qui passait sous la route de Rolle s'est effondrée. L'entreprise Perrin a mobilisé une équipe qui était sur un autre chantier pour régler ce problème. Des collecteurs en béton de 80 cm de diamètre ont été installés et les travaux ont pu se poursuivre. La Municipalité espère que ces travaux supplémentaires seront pris en compte pour les subventions.

M. le Municipal Francis Mondoux informe que l'Auberge communale a ouvert en mai dernier. La Municipalité est contente de cette ouverture et le tenancier satisfait de la fréquentation.

Il y a eu quelques surprises concernant les installations de la cuisine. Pour rappel, les installations de la cuisine ont une quarantaine d'années.

- Rénovation de l'installation de la laverie
- Réparation du chauffe-assiettes
- Modifications sur l'installation électrique et remplacement d'un meuble froid.
- Mise à niveau des WC et réparation du lavabo du bistrot.
- Rénovation du WC pour les personnes à mobilité réduite. Celui-ci se trouve à l'extérieur, vers l'entrée de la grande salle.

Le contrôle de l'inspection du service des denrées alimentaires a révélé que les chambres froides de la cuisine et du sous-sol ne correspondaient plus aux exigences de la législation (peinture et installation frigorifique) et ont dû être remis en conformité.

Appartement à l'étage : frais de mise en conformité de l'installation électrique des WC et de la salle de bain.

Bar : remise de gaz dans les groupes froids et changement des joints des groupes froids.

Tous les travaux ne sont pas encore terminés.

Un préavis sera soumis au Conseil communal pour les dépenses complémentaires, dès réception de toutes les factures

Mme la Municipale Marinella Page informe que le Noël des écoles aura lieu le 19 décembre à Gilly. 5 communes sont concernées : Bursins, Luins, Vinzel, Gilly et Tartegnin. Environ 600 personnes sont prévues. Participation de la fanfare Gilly- Bursins. Buffet canadien.

Le feu de l'Avent aura lieu le 1^{er} dimanche de l'avant (1^{er} décembre) en collaboration avec la paroisse du Cœur de La Côte, précédé d'une animation pour les familles et les enfants. Réunion autour du tilleul et montée jusqu'à la place de l'ancien réservoir, pour le feu.

Le Président demande ce qu'il en est du calendrier de l'Avent et si c'est quelque chose qui sera refait au niveau des habitants du village.

Mme Page informe que ce n'est pas la responsabilité de la Municipalité de l'organiser mais que si un collectif d'habitants veut s'y atteler il est le bienvenu.

Mme la Municipale Laure Hauswirth informe que le vendredi 13 décembre aura lieu le Noël des aînés. Ils sont invités pour la raclette. L'élite de l'administration communale et la Municipalité seront « aux fourneaux ».

10. Communication du Bureau

Le Président communique les dates des prochaines séances du Conseil Communal :

Le prochain Conseil communal aura lieu le :

- mardi 10 décembre 2024 à 19h, suivi d'un apéritif et du traditionnel repas de fin d'année.

Les dates des Conseils communaux 2025 sont :

- mardi 1^{er} avril 2025 à 19h30 (sous réserve de préavis de la Municipalité)
- mardi 17 juin 2025 à 19h30
- mardi 4 novembre 2025 à 19h30
- mardi 9 décembre 2025 à 19h, suivi du traditionnel repas de fin d'année.

12. Divers et propositions individuelles

C'est avec grand plaisir que M. le Syndic offre un bouquet à la greffière, Mme Agnès Chiovini, pour son anniversaire en la remerciant de sa fidélité et de sa compétence, au nom de la Municipalité et du Conseil de Bursins

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 20h40 et invite les conseillères et conseillers à partager le verre de l'amitié.

Bursins, le 10 novembre 2024

Le Président

La Secrétaire